

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 305. — A propos du décret relatif aux messes de *Requiem*, 305. — Droit et devoir, 306. — Les massacres de l'Arménie, 306. — Coup d'œil sur l'étranger, 307. — Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1896, 307. — Une remarque de M. l'abbé Cherrier, 308. — Pensée, 308. — Sainte-Julie de Somerset, 309. — L'assiduité dans les écoles de Manitoba, 310. — Mines d'or, 311. — Une page du Code catholique, 311. — Remède suédois contre l'ivrognerie, 312. — Notanda au sujet des oratoires privés, 312. — L'Eglise du Canada, 313. Avis, 317. — Sainte Eneatida vierge et martyre, 317. — Nécrologe, 319. — Memento hebdomadaire, 320.

---

### Apostolat de la prière

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JANVIER

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que les Communautés religieuses, triomphant des attaques de leurs ennemis, puissent en toute liberté, servir l'Eglise et les âmes.

---

### A propos du décret relatif aux messes de *Requiem*

Nous avons reproduit dans le numéro du 5 décembre, les explications de la *Semaine Religieuse* de Cambrai, sur le décret du 30 juin 1896, relatif aux messes de *Requiem*.

Depuis, on nous a demandé si la phrase suivante, *aux autres jours, elle (la prose) peut-être omise ou récitée à la volonté du célébrant*, était bien la traduction exacte du même alinéa du décret, qui se lit comme suit :

*"In reliquis, vel recitari posse vel omitti ad libitum Celebrantis juxta Rubricas."*

Nous le pensons ; d'autant plus que le dernier numéro des "Annales de l'Association des Prêtres Adorateurs" abonde dans le même sens, puisqu'il traduit ainsi : " Dans les autres cas, la prose est *ad libitum*."

### Droit et devoir

Le contrôle, de l'enseignement religieux appartient à l'Eglise seule. Ce droit lui a été conféré par son divin Fondateur, et ne s'achète ni par l'or ni par l'argent.

Par conséquent, les contribuables catholiques n'ont que le devoir — bien facile — de se soumettre à l'exercice de ce droit.

Les prétentions de la presse libérale sur ce point passeront ; mais la doctrine de l'Eglise restera.

### Les massacres de l'Arménie

L'Arménie est la nation la plus ancienne du monde. On peut suivre sa trace presque jusqu'à Noé. Aram lui donna son nom. Elle devint chrétienne au IV<sup>e</sup> siècle, et fut évangélisée par S. Grégoire l'Illuminateur, prélat de Césarée, qui fut son premier évêque.

L'Arménie est comprise aujourd'hui dans l'Asie-Mineure, qui touche d'un côté aux Dardanelles, de l'autre à la Perse. Au point de vue ethnographique, l'Asie-Mineure est divisée en deux parties par les monts de l'Anti-Taurus : l'Ouest porte le nom d'Anatolie, l'Est, y compris la Mésopotamie, garde le nom d'Arménie.

Le voisinage des mers Noire et de Marmara, de l'Archipel et de la Méditerranée, rend l'Anatolie accessible aux Européens. Quant à l'Arménie, avec son Tigre et son Euphrate, avec ses cités en quelque sorte légendaires, elle est trop loin des mers pour entretenir des relations suivies avec l'Europe.

La population arménienne comprend un million environ d'aborigènes, sur lesquels 500 000 étrangers — Turcs et Kurdes — barbares, cruels, pillards, soutenus en secret par la Turquie, exercent leur férocité.

Quant aux Arméniens d'origine, ils sont, en immense majorité, hérétiques nestoriens, et obéissent à un patriarche de la famille de Mac-Simoun. Les missions anglo-américaines ont un

noyau de 16 000 protestants de diverses sectes, et cent mille catholiques acceptent la direction de Sa Béatitude Mgr Azarian, patriarche, et de Mgr Altmayer, délégué apostolique de la Mésopotamie, pour le rite latin. Les monastères des deux sexes sont nombreux.

On se rappelle les massacres de 1860, en Syrie et au Liban. Eh bien ! l'Arménie est la victime des mêmes violences depuis un an, et l'Europe assiste les bras croisés à cette horrible boucherie dont nous avons déjà parlé.

Le 8 octobre 1895, à Trébizonde, 3 000 Turcs se ruèrent, sous un vain prétexte, sur 600 Arméniens désarmés, qu'ils massacrèrent avec une férocité de tigre. Et cela dure depuis plus d'un an ! Les victimes sont évaluées à cent mille, sans tenir compte de celles de l'intérieur des terres. C'est Diarbékir avec 3 000 cadavres ; Malatia (l'ancienne Mélitène) avec 4 000 ; Erzeroum, Trébizonde, Sivas, Klarpouth, Alep, qui n'ont point dénombré leurs morts.

Partout la terreur, les incendies, et les horreurs de l'esclavage ; partout les vieillards et les enfants martyrisés à petit feu !

### Coup d'œil sur l'étranger

— M. le duc de Norfolk, le vaillant chef du parti catholique anglais, fonde un grand journal quotidien, à la fois religieux et littéraire : *La Gazette catholique*. Ce fait montre bien les progrès de la religion catholique en Angleterre.

— On annonce la conversion au catholicisme de M. Benjamin S. Borke, un *solicitor* assez connu dans le monde judiciaire en Angleterre.

De plus, la conversion de lady Mary-Ann Gibson, femme de l'honorable William Gibson, qui lui-même est un converti depuis quatre ans. Ce qui donne un grand intérêt à cette double conversion, c'est que l'honorable William Gibson est fils de lord Askbourne, qui a été un agent zélé de la politique "israélienne" en Irlande.

### Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec pour 1896

M. L.-A. Proulx, ancien curé de St-Vallier, né à Québec le 30 janvier 1810, ordonné le 22 septembre 1832, décédé à Québec le 21 février 1896.

M. J.-E. Maguire, né à Québec, le 26 mars 1839, ordonné le 28 janvier 1866, décédé à Montréal le 29 février 1896.

M. J.-J. Hudon, ancien aumônier de l'Hospice S. Joseph de la Délivrance, né à la Rivière Ouelle le 2 mai 1836, ordonné le 9 octobre 1859, décédé à l'Hospice de Lévis le 9 juin 1896.

M. F.-X. Bélanger, curé de St-Augustin, né à Charlesbourg le 6 juin 1851, ordonné le 2 juin 1878, décédé à St-Augustin le 12 août 1896.

M. A. Beaudry, ancien curé de Charlesbourg, né à la Pointe-aux-Trembles le 10 juin 1812, ordonné le 23 septembre 1837, décédé à l'Hôpital Général de Québec, le 16 août 1896.

M. T.-A. Chaperon, curé de Ste-Marie, Beauce, né à Québec le 18 juillet 1838, ordonné le 21 septembre 1861 décédé à Ste-Marie de Beauce, le 28 août 1896.

Mgr C.-E. Poiré, ancien curé de Ste-Anne de la Pocatière, né à Lévis le 4 août 1810, ordonné à la Rivière Rouge le 17 février 1833, décédé à Ste-Anne de la Pocatière le 15 décembre 1896.

M. C.-J. Roy, ancien curé de St-Alexandre, né à Ste-Anne de la Pocatière le 19 août 1823, ordonné le 4 août 1850, décédé à St-Alexandre le 17 décembre 1896.

M. R. Boily, né à la Baie St-Paul le 9 août 1825, ordonné à Québec le 18 octobre 1857, décédé à St-Joachim de la Broquerie Manitoba, le 10 décembre 1896.

---

### Une remarque de M. l'abbé Cherrier

“ Il est un fait qui s'impose et le voici :

Ouvrez tous les journaux qui sont les organes reconnus du principe de l'école neutre, vous n'en trouverez pas un seul qui n'approuve le régime en question ; prenez, d'autre part, tous les journaux vraiment catholiques, je ne crois pas que vous en trouviez un seul qui l'approuve ; et la raison en est bien simple, c'est qu'il est à la fois anticatholique, anti-national et anti-constitutionnel.”

---

### Pensée

En toutes choses, avant de rien entreprendre, dit Cicéron, il faut bien réfléchir et se rendre bien compte de ce qu'on doit faire.

**Sainte Julie de Somerset***(suite et fin)*

En octobre 1870 M. Martel eut pour successeur M. L. T. Bernard.

Rempli de zèle et de charité M. Bernard s'est dévoué de cœur et d'âme au bien de ses ouailles. Doué de talents supérieurs et d'érudition, il était un bon guide, un conseiller éclairé. Il a fait réparer le presbytère et agrandir le jubé de l'église. Il résida près de trois ans à Sainte-Julie ; à cause de sa santé chancelante, toujours assisté d'un vicaire.

Le curé actuel, M. P. P. Dubé, lui a succédé le 10 mai 1873. Il continue avec beaucoup de succès l'œuvre de son prédécesseur.

En 1874, l'ancien cimetière étant trop petit, il en a fait un autre de 300 pieds sur 150. On l'a entouré d'une jolie clôture en broche dans le cours de l'été de 1895. On y a placé cette année un calvaire en bronze: un Christ de grandeur naturelle avec une statue de la Sainte Vierge et une de l'apôtre Saint Jean. On y installera aussi un chemin de croix.

Trois ans plus tard, en 1877, M. Dubé a fait construire, avec l'aide de la Propagation de la Foi, dans la mission de Notre-Dame de Lourdes de Mégantic, autrefois connue sous le nom d'Augmentatio de Somerset, sur les bords de la belle rivière Bécancour, une jolie chapelle en bois de 52 pieds sur 35. Cette mission est éloignée de Sainte-Julie de neuf milles, et est bornée au nord par la seigneurie Joly et celle de Saint-Jean Deschaillons. Elle a un prêtre résident depuis octobre 1863.

En 1876, les paroissiens, comme preuve de leur estime et de leur reconnaissance, ont fait faire au crayon les portraits de leurs anciens missionnaires et curés. Ces portraits, qui ornent les murs de leur sacristie, apprendront aux jeunes générations à conserver le souvenir de ceux qui furent les premiers bienfaiteurs de la paroisse. C'est un bon exemple qui honore ceux qui le donnent.

De 1880 à 1885 la fabrique fit lambrisser l'église, puis réparer et augmenter les dépendances du presbytère.

En 1887, de grandes réparations furent faites à l'intérieur de l'église. M. David Ouellet, de Québec, fut chargé de faire trois autels. Un bel oratoire fut aussi construit à l'extrémité de la sacristie.

En 1894, la fabrique fit l'acquisition de trois belles cloches de la fonderie Havard, de Villedieu, en France, dont le poids total est de 3746 livres. Elles furent installées au clocher le 15 juillet 1894. Mgr Henri Têtu, de l'archevêché de Québec, fit le sermon de circonstance et présida lui-même à la bénédiction au milieu d'un nombreux clergé et d'une foule considérable de fidèles.

A l'arrivée de M. Dubé dans la paroisse la fabrique avait une dette de \$5000. Ce n'est qu'après l'extinction de cette dette qu'on a commencé les travaux énumérés plus haut. A l'heure présente la fabrique n'a plus de dettes.

Comme on le voit, pour une paroisse qui compte à peine un demi-siècle d'existence c'est un beau résultat. Comment est-on arrivé là! C'est par l'union et la concorde.

P.-G. Roy

#### L'assiduité dans les écoles publiques de Manitoba

" A l'article de l'Assistance, pour 1895, dit M. Cherrier, je trouve dans le rapport du département de l'Education, que sur 44,932 enfants d'âge à fréquenter les écoles du gouvernement, 35,371 noms seulement ont été enregistrés; et sur ce dernier nombre, 7,754 ont été aux écoles moins de 50 jours de l'année, 9,004 plus de 101 jours, 8,613 moins de 151 jours. Je trouve à la page 43 du même rapport l'intéressante information qui suit pour un certain nombre de districts ruraux

" . . . . visited during the months of August, September and October :

	ENROLLED	PRESENT
No 1	29	7
No 2	15	0
No 3	31	12
No 4	21	4
No 5	23	8
No 6	25	7
No 7	22	10
No 8	20	10
No 9	30	4
No 10	30	3

### Mines d'or

Ceux de nos lecteurs qui seraient tentés de risquer leurs capitaux dans l'exportation des mines d'or de la Colombie anglaise, feront bien de lire attentivement les remarques que fait la *Presse*, sur ce sujet, dans son numéro du 3 décembre :

“D'ailleurs, les parts que l'on offre aux souscripteurs, à Montréal, que représentent-elles ? Donnent-elles vraiment une part dans la propriété du terrain où il peut se trouver une mine d'or ? Rien ne le constate. On ignore complètement s'il existe des compagnies régulièrement organisées et offrant au public des titres leur donnant légalement droit à une de ces mines. D'après la loi de la province de Québec, toute compagnie étrangère à la province, qui veut faire des affaires ici, est tenue de faire enregistrer au greffe de la Cour Supérieure une déclaration contenant : la date et la nature de sa charte, son objet, la localité où se trouve le siège social ; et cette déclaration doit être signée par le président, le gérant ou l'agent principal de la compagnie dans la province. Combien de ces compagnies de mines ont fait la déclaration statuaire ? Aucune que nous sachions.”

“On prétendra, sans doute, que les compagnies en question ne sont que des syndicats, qui se feront donner une charte régulière lorsque le capital sera souscrit. Eh bien, il y a là un danger à signaler. S'il n'y a pas de charte, les souscripteurs sont, d'après la loi, des associés, et comme tels, responsables jusqu'à leur dernier sou des dettes qui peuvent être contractées au nom du syndicat. Et, à en juger par les réclames que font les agents des compagnies, les dépenses d'organisation seulement sont capables d'absorber tout le produit d'émission faites à 10c. ou à 15c., sans qu'il reste un sou pour les travaux de la mine ! ”

### Une page du Code catholique

Notre douleur est *intérieure* quand elle vient du cœur. C'est le cœur ou la volonté qui a péché ; par conséquent, c'est le cœur qui doit se repentir. “Déchirez vos cœurs, et non vos vêtements, disait le Seigneur aux Juifs, par allusion à leur



coutume de déchirer leurs vêtements pour exprimer une grande douleur.

La contrition des lèvres est simplement extérieure, et n'est qu'une hypocrisie condamnée par cette parole divine : "Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi."

Il ne suffit donc pas de réciter des actes de contrition auxquels le cœur reste étranger.

Un pénitent peut même verser des larmes, solliciter l'absolution, assurer qu'il est véritablement repentant, et réussir à obtenir l'absolution du confesseur trompé par les apparences ; mais Dieu qui voit le fond des cœurs, qui sait que sa douleur n'est pas intérieure, ne ratifiera pas l'absolution donnée et les péchés de ce pénitent ne seront pas pardonnés. Il est d'autant plus facile de tromper le confesseur qu'il est obligé de croire le pénitent. Mais si les dispositions requises font défaut, l'absolution que donne le prêtre et qu'il ne donnerait pas, s'il voyait le fond des cœurs comme Dieu le voit, reste sans effet.

---

### Remède suédois contre l'ivrognerie

On apprête tous les mets dont l'ivrogne fait usage avec sa boisson favorite. Huit à dix jours de ce régime amènent de telles nausées que la vue de cette boisson le crispe et l'odeur lui en devient insupportable.

---

### Notanda au sujet des oratoires privés

1° Le privilège cesse à la mort de la personne à qui il a été accordé, mais non à la mort du Pape qui a octroyé cette insigne faveur.

2° On ne peut célébrer qu'une seule messe par jour dans les oratoires privés. Ferraris dit que le prêtre qui célébrerait et celui qui ferait célébrer une seconde messe pécheraient mortellement.

3° Il est défendu d'y exercer les fonctions paroissiales sans l'autorisation de l'Ordinaire ou du curé.

4° On n'y peut célébrer la messe à certains jours de grandes fêtes qui sont : Pâques, Pentecôte, Noël, Epiphanie, Annonciation, Assomption, SS. Pierre et Paul, Ascension, Toussaint, Immaculée Conception (titulaire de la Cathédrale). Si l'une de ces fêtes ex-

ceptées est transférée, la défense de dire la messe doit s'entendre du jour même de la fête, et non du jour de la solennité.

5° En ces jours précités, on peut célébrer, si le privilège a été accordé à raison de la maladie du postulant.

6° Le jour de Noël, on peut célébrer trois messes, si ce jour n'est pas excepté.

7° Les personnes autorisées à user de l'Indult sont; le père, la mère, l'épouse de celui qui a obtenu le privilège; ses fils, ses filles, sa bru, son gendre, ses alliés, pourvu qu'ils habitent dans la maison ou soient ses commensaux; les serviteurs de la maison, mais ces derniers ne peuvent user de l'Indult en l'absence de la famille à qui le privilège a été accordé; les hôtes qui habitent la maison et qui sont par occasion les commensaux du concessionnaire de l'Indult.

8° L'Oratoire doit être décentement approprié et complètement séparé des autres habitations; il ne doit exister aucune habitation au-dessus.

(Extrait de Mgr Tilloy, Falise, &c.)

(+)

## L'ÉGLISE DU CANADA

### QUATRIÈME PÉRIODE

*Suite*

Ce choix tomba sur l'abbé de Saint-Vallier, dont le nom lui fut suggéré comme l'homme le plus propre à continuer son œuvre. L'abbé de Saint-Vallier accepta la proposition qui lui en fut faite; le roi l'agréa et fit immédiatement solliciter son institution canonique.

Avant de recevoir la consécration épiscopale, l'abbé de Saint-Vallier demanda la faveur de visiter le Canada avec le titre de grand vicaire de l'évêque de Québec. Arrivé au Canada en 1685, il n'en repartit que dans l'automne de 1687, après avoir parcouru presque toutes les habitations du Canada et de l'Acadie, afin de bien connaître son futur diocèse.

Quelques jours avant le départ de l'abbé de Saint-Vallier, un incendie détruisit pour la seconde fois le couvent des Ursulines. Sur l'invitation des Dames Hospitalières elles demeurèrent à l'Hôtel-Dieu jusqu'à la reconstruction de leur maison.

La conduite imprudente de Denonville, en 1687, faillit causer la perte des PP. Milet et de Lamberville. Le gouverneur leur

avait laissé ignorer ses préparatifs de guerre, et commença les hostilités au moment même où les deux missionnaires, certains de la paix, cherchaient à rassurer les deux cantons. Le P. Milet dut son salut à une bonne vieille de la tribu qui l'adopta ; (1) et le P. de Lamberville échappa à la mort, grâce à l'amitié et au respect des anciens de la bourgade, qui le firent partir afin de le mettre à l'abri de tout danger.

La population tout entière accueillit avec joie Mgr de Laval, lorsqu'il revint au Canada pour terminer sa vie au milieu de ses anciens diocésains. Ses vertus et son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens. Il se fixa au Séminaire de Québec, où il mourut en 1708, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et fut inhumé dans la cathédrale au-dessous de la première marche du maître-autel. (2)

“ Mgr de Laval, ” dit l'historien Ferland, “ a exercé une grande influence sur les destinées du Canada, par les institutions qu'il a fondées, ainsi que par l'esprit qu'il a su inspirer à son clergé. Tous ceux qui ont parlé de lui s'accordent à reconnaître qu'il possédait une haute piété et les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Appuyée sur de profondes convictions, sa fermeté ne reculait ni devant les suggestions de l'amitié, ni devant les menaces. Quelques-uns lui ont reproché d'avoir été ferme jusqu'à l'opiniâtreté, mais il vaut mieux que le fondateur d'une société pêche par excès de fermeté que par faiblesse. ” “ Il ne sait ce que c'est que le respect humain, ” écrivait la Mère de l'Incarnation, “ il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans toutes les rencontres. Il fallait ici un homme de cette force. ”

Les principaux événements civils et politiques sous l'épiscopat de Mgr de Laval, furent : l'érection des forts Niagara, Crève-Cœur et des Miamis par de la Salle, en 1680 ; la découverte des bouches du Mississipi par de la Salle, en 1682 ; le traité humiliant du gouverneur de la Baie, à la suite de son expédition malheureuse contre les Iroquois, en 1685 ; la prise des forts Monsipi, Rupert et Quititchouane de la Baie d'Hudson, par d'Iberville, en 1686 ; la défaite de huit cents Tsonnontouans par de Denonville en 1687.

(1) Suivant Charlevoix, cette femme eut le bonheur de devenir chrétienne, et mourut au Sault Saint-Louis, après avoir édifié la bourgade par ses vertus.

(2) Ses restes mortels ont été transportés solennellement dans la chapelle du Séminaire de Québec, en 1878.

La population de la colonie lorsque Mgr de Laval cessa d'être évêque de Québec, était de 11,249 âmes.

### Deuxième évêque de Québec :

*Mgr JEAN-BAPTISTE de la CROIX-HEVRIÈRES*  
*de SAINT-VALLIER.*

(1688-1727)

### Gouverneurs

DE FRONTENAC (1689-1698)

DE CALLIÈRES (1698-1703)

DE VAUDREUIL (1703-1725)

Mgr de Saint-Vallier, né à Grenoble, le 14 novembre 1652, d'une famille noble, était aumônier d'un régiment lorsque ses éminentes qualités le firent désigner à Mgr de Laval pour le siège épiscopal de Québec. (1)

Il fut sacré évêque le 25 janvier 1688, à Saint-Sulpice de Paris, par Mgr Jacques Nicolas Colbert coadjuteur de l'archevêque de Rouen. Les bulles de nomination étaient datées du 7 juillet 1687.

Mgr de Saint-Vallier arriva à Québec le 15 août 1688, décidé à s'attacher à son pays d'adoption et à se dévouer complètement au bien spirituel de ses diocésains.

Il repassa en France en 1691, pour y traiter quelques affaires affectant les intérêts de son diocèse, entre autres le règlement des droits respectifs de l'évêque, du chapitre et du séminaire de Québec.

Les deux arbitres chargés de dresser ce règlement furent l'archevêque de Paris et le P. de la Chaise.

Les principales clauses du règlement proposé par les arbitres, étaient les suivantes :

1° Le nombre des directeurs du séminaire était réduit à cinq ; ils devaient s'occuper principalement à former les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique ; ils pouvaient aussi se dévouer aux missions, mais avec le consentement de l'évêque ;

2° Aucun ecclésiastique n'avait le droit de s'agréger au séminaire, sans la permission de l'évêque ;

---

(1) L'aïeul de Mgr de St-Vallier, après être devenu veuf, devint évêque de Grenoble, et eut d'abord pour coadjuteur, et ensuite pour successeur, son fils, oncle du deuxième évêque de Québec.

3° On devrait se conformer, pour l'immovibilité des curés, à la déclaration donnée par le roi pour tout le royaume ;

4° La distribution des quatre mille livres données au diocèse par le roi, devait être faite en trois parts égales, en faveur du séminaire, des curés et des bâtiments des églises.

Mgr de Saint-Vallier obtint aussi l'autorisation d'établir, à Québec, un Hôpital-Général, destiné à recevoir les pauvres mendiants, valides et invalides, des deux sexes.

Pressé d'exécuter son projet, il fit avec les Récollets un arrangement par lequel ils lui cédaient leur couvent de Notre-Dame des Anges et un terrain de cent six arpents, moyennant seize mille livres du pays, seize cents livres de rente annuelle, pendant cinq ans, et la permission d'aller s'établir à la Haute-Ville de Québec.

Le soin du nouvel établissement de l'Hôpital-Général fut confié aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui en prirent possession le premier avril 1693. Les deux communautés restèrent jusqu'en 1701 seulement, sous la direction d'une même supérieure ; car certains inconvénients assez graves firent bientôt comprendre l'à propos de donner à la communauté cadette une indépendance absolue de l'ainée. (1)

Mgr de Saint-Vallier eut à se plaindre, comme son prédécesseur, de la trop grande liberté laissée aux trafiquants d'eau-de-vie, par le gouverneur de Frontenac que plusieurs mémoires adressés au roi, en 1692 et 1693, accusèrent de manquer de fermeté. Plus tard, Mgr de Saint-Vallier ayant eu quelques démêlés avec de Callières, le gouverneur de Frontenac prit parti pour ce dernier, quoique la cause fut portée devant le roi, et manifesta son mécontentement contre le clergé et l'évêque, en faisant représenter au château Saint-Louis la comédie de Tartufe. Non content de cela, il voulut que les acteurs et les actrices allassent la jouer dans les communautés religieuses, et les conduisit chez les Jésuites, dans la salle des pauvres de l'hôpital, et au parloir des Ursulines où les religieuses eurent ordre de se rendre.

Enfin, ayant publié contre les théâtres un mandement à la suite duquel le théologal et le recteur des Jésuites avaient prêché contre les spectacles, le gouverneur demanda le manus-

(1) En 1715, les religieuses de l'Hôpital-Général admirèrent les femmes repenties et les aliénés ; et en 1725, elles ouvrirent un pensionnat pour les jeunes filles, fermé depuis quelques années.

crit de leurs sermons qu'ils refusèrent de lui communiquer. Il cita l'évêque devant le Conseil Supérieur qui, après l'avoir entendu, réserva la cause à la décision du roi. Ce dernier ordonna aux parties de bien vivre ensemble, et il ne fut plus question ni de comédie ni de mandement.

(A suivre)

## AVIS

“ Cherchez au grenier, à la cave, dans vos vieilles valises, dans vos armoires et dans vos tiroirs; probablement vous y trouverez de vieux papiers, d'anciens documents, des billets ou des enveloppes sur lesquels se trouvent des timbres de toutes sortes. Faites un paquet de ces paperasses (sans en retirer ou maculer les timbres) et envoyez les à M. A. LIONAIS, Chambre 401, Bâtisse New-York Life, Montréal (Canada), qui vous fera un prix pour votre envoi. Si son offre ne vous satisfait pas, il vous les retournera.

### SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

XVII

#### TORTURES D'ENCRATIDA.

Anges du ciel, dites-nous ce que fut Enkratida, alors que l'amour la tint attachée à une colonne où elle subit la flagellation, comme son divin Maître, en goûtant les délices du sacrifice sanglant. Dites-nous l'héroïsme de cette vierge martyre, quand, après cette première torture, elle fut liée à deux chevaux indomptés. Par une ironie diabolique, ces bêtes sauvages avaient été harnachées pompeusement et avec luxe. Des cavaliers montés sur d'autres coursiers guidaient cruellement la course furieuse des chevaux qui traînaient après eux le corps délicat de la fille d'Otéoméro.

O vierge Enkratida, vos maux, vos outrages se sont-ils bornés là? Non, une populace surexcitée par l'enfer, et ivre d'une joie diabolique vous environnait poussant des cris de rage. Vos

mains étaient liées à la queue des féroces coursiers ; plus barbare encore était la foule dont les cris sauvages les affolaient.

Il faut qu'il soit bien fort l'amour de notre divin Jésus pour donner à un être si frêle et si délicat un courage, une énergie, qui dépasse tout ce qu'on peut attendre d'un homme intrépide. Les citoyens honorables de Saragosse, fussent-ils païens, étaient comme confondus par la vue d'un tel spectacle et glacés par son horreur ? Mais la plèbe salariée, infâme et sanguinaire, comptait tous vos tourments, ô Enkratida, se demandant si vous n'alliez pas faiblir. La force du Christ était la vôtre et le sol de Saragosse, consacré par la visite de Marie-Immaculée, trouvait, ô douce martyre, une sainte gloire à s'empourprer de votre sang.

### XVIII

#### FOURBERIE ET FUREUR.

Durant la nuit qui précéda cette torture de la vierge Enkratida, la tête d'Eudonte avait été en feu : mais l'orgueil le dominait toujours ; il cherchait à diminuer ses torts.

“ Après tout, se disait-il, je n'ai fait que suivre la diaconesse. Si Dacien, cet homme néfaste, ne s'était pas attaché à mes pas, ne m'avait pas épié d'une façon honteuse pour lui et pour moi, quel mal serait résulté de ma visite ? Je plains Otéoméro, car c'est un grand malheur pour cette famille amie de la mienne qu'Enkratida soit chrétienne. Mon honneur demande que je cherche à la sauver ; mais, après tout, si elle s'obstine, elle demeurera seule responsable, et si des tourments viennent la punir, ce sera sa faute et non la mienne. ”

Il calmait ainsi ses remords. Mais ce qui dominait tout chez lui, c'était la fureur qu'excitaient dans son cœur les paroles outrageantes de Dacien. Il voulait une explication : pour l'obtenir il se rendit au palais du gouverneur. Les premiers supplices d'Enkratida avaient déjà eu lieu.

Dacien le reçut avec un air jovial et ne parut point faire attention à l'aspect sévère et froid de son visiteur.

“ Général, lui dit-il, je me réjouis en vous voyant. J'avais craint qu'à la suite des émotions de la nuit dernière, mes paroles ne vous eussent blessé et que notre amitié n'eût été altérée.

— Je ne vous comprends pas, fit Eudonte. ”

Dacien reprit :

“ Je fais allusion au souterrain, à la prise des chrétiens et me réjouis que votre cœur soit resté romain, que. . . .

— Préfet, interrompit le général, je ne suis pas venu ici pour entendre de nouveau vos soupçons injurieux.

— Injurieux ? reprit Dacien. C'est à moi de ne plus comprendre. Mais sachez, Eudonte, que la bonne ou mauvaise humeur de mes visiteurs me laisse très indifférent.

— Et toi apprends, s'écria le guerrier, que l'arrogance d'un Dacien ne me touche pas.

— Quelle hauteur, observa le tyran. On croirait que vous ne vous êtes pas réjoui, comme le peuple, en voyant couler le sang des chrétiens. Il est vrai que vous nourrissez peut-être des affections chrétiennes. On peut même douter...

— Dacien, tais-toi, répondit Eudonte posant la main sur le pommeau de son épée. Prends garde à tes paroles, n'accumule pas les offenses. Pour laver mon honneur, le sang d'un préfet est peu de chose, apprends-le.

— Qu'avez-vous ? " répondit Dacien, troublé par la fougue du Romain.

Celui-ci continua :

" Oui, oui, nous verrons si vous êtes aussi brave devant un général qu'en face de brebis qui se laissent égorgés. "

Lâche, comme tous les tyrans, le préfet eut peur. Il s'excusa.

" Je ne comprends pas quelle offense je vous ai faite. J'agis pour le bien de la patrie, le service des dieux et des empereurs. Pouvez-vous douter que les chrétiens sont leurs ennemis ?

— Non, reprit Eudonte, et voilà pourquoi je ne permets pas qu'à côté de leur nom, on prononce le mien pour me soupçonner.

— Je ne l'ai jamais fait, assura Dacien.

— Pourquoi donc m'espionner ? " dit le général avec insistance.

(A suivre)

---

### Nécrologie

L'illustrissime et le Révérendissime seigneur, Mgr Edouard Chs Fabre, archevêque de Montréal, décédé le 30 décembre à Montréal, en son palais archiépiscopal, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec, 1er Janvier 1897.

B.-P.H. GARNEAU. *Ptre. Secrétaire.*

---



### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Etienne, le 11 ; à la Pointe aux Trembles, le 13 ; à St-Alphonse, le 15 ; au couvent de Sillery, le 16. — Nous publierons dans quelques semaines une réponse à *Ornis* de *l'Oiseau-Mouche*, au sujet du mot *abbé*. — Le Protecteur du Saguenay a dû rétracter ce qu'il avait écrit en faveur de la capitulation scolaire, et s'engager à ne rien dire pour préjuger l'opinion publique, sous peine d'interdiction. Nous le félicitons de sa soumission. — M. David a été informé que sa Brochure avait été condamnée par la S. Congrégation de l'Index, et il s'est soumis, comme c'était son devoir. — L'organe du parti libéral dans le district de Québec, *l'Electeur*, a été condamné par tous les évêques de la Province ecclésiastique de Québec, et a cessé de paraître sous le même titre, immédiatement après son interdiction. Les journaux libéraux font à cette occasion un tapage qui n'effraie personne et qui ne fera de tort qu'à eux et à leurs amis. — La lettre pastorale qui a condamné *l'Electeur*, condamnait en même temps la brochure de M. David et la capitulation scolaire. — La lutte politico-religieuse qui commence, est due uniquement à la violation des promesses faites par le parti libéral sur la question scolaire. Il ne peut donc s'en prendre qu'à lui-même. — Après avoir lutté contre la maladie pendant six semaines, Mgr Fabre est décédé le 30 décembre au soir.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, premier archevêque et troisième évêque de Montréal, est né à Montréal, le 28 février 1827, et fut ordonné prêtre le 23 février 1850.

Préconisé le 1er avril 1873, évêque titulaire de Gratianopolis et coadjuteur de l'évêque de Montréal, il fut sacré le 1er mai 1873 à l'église du Gé.u. Devenu évêque le 11 mai 1876, il fut nommé archevêque le 8 juin 1886, et reçut le *Pallium* le 27 juillet de la même année, des mains de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Mgr Fabre était le frère de Lady Cartier, de M. Hector Fabre, commissaire canadien à Paris, de M. G. Fabre, marchand à Montréal, et de Madame Bossange de Paris.

Le mère de Mgr Fabre vit encore et réside à Montréal.